|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-22)Bucarest, 26 septembre – 14 octobre 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Document 94-F** |
|  | **9 septembre 2022** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Note du Secrétaire général |
| CONTRIBUTION de l'uit-D au plan stratégiquede l'UIT pour la période 2024-2027 |
| plan d'action de KIGALI |
|  |

|  |
| --- |
| RésuméLa huitième Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-22), tenue à Kigali (Rwanda) du 6 au 16 juin 2022, a adopté le Plan d'action de Kigali. Ce Plan définit des priorités afin de permettre au Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) et au Bureau de développement des télécommunications (BDT) de favoriser une connectivité universelle et efficace ainsi qu'une transformation numérique durable dans le monde entier durant la période 2022-2025.Suite à donnerLe présent document est transmis à la Conférence de plénipotentiaires (Bucarest, 2022) **pour qu'elle l'examine** lors de l'établissement de la version finale du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027.Références[Rapport final de la CMDT-22 (Partie II)](https://www.itu.int/md/D18-WTDC21-C-0103/fr) |

Aperçu

On trouvera dans le présent document le Plan d'action de Kigali adopté par la CMDT-22 en tant que plan d'action de l'UIT-D et comme contribution de l'UIT-D à la Conférence de plénipotentiaires (Bucarest, 2022), pour que celle-ci l'examine lorsqu'elle établira la version finale du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027.

Le Plan d'action de Kigali figure dans la Partie II du [Rapport final de la CMDT-22](https://www.itu.int/md/D18-WTDC21-C-0103/fr) et rendre brièvement compte des priorités, produits, services et catalyseurs de l'UIT-D approuvés par la CMDT-22. Le Plan d'action de Kigali est disponible dans les six langues officielles de l'UIT et est transmis à la Conférence de plénipotentiaires de 2022 par le Président de la CMDT-22.

Houlin Zhao
Secrétaire général

**Annexe**: Plan d'action de Kigali

# Plan d'action de Kigali

Table des matières

*Page*

**PARTIE II – Plan d'action de Kigali** 3

[1 Glossaire de termes 4](#_Toc114638722)

[2 Introduction 8](#_Toc114638723)

[3 Structure du Plan d'action de Kigali 9](#_Toc114638724)

[3.1 Priorités de l'UIT-D 9](#_Toc114638725)

[3.2 Produits et services 10](#_Toc114638726)

[3.3 Catalyseurs 13](#_Toc114638727)

[3.4 Liens 15](#_Toc114638728)

[4 Mise en œuvre des priorités de l'UIT-D et leurs résultats 16](#_Toc114638729)

[4.1 Connectivité financièrement abordable 16](#_Toc114638730)

[4.2 Transformation numérique 16](#_Toc114638731)

[4.3 Environnement politique et réglementaire propice 16](#_Toc114638732)

[4.4 Mobilisation de ressources et coopération internationale 17](#_Toc114638733)

[4.5 Télécommunications/TIC inclusives et sûres au service du développement durable 17](#_Toc114638734)

[4.6 Résultats souhaités concernant les catalyseurs 18](#_Toc114638735)

# 1 Glossaire de termes

Catalyseur

Dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, les catalyseurs sont définis comme les méthodes de travail qui permettent à l'Union d'atteindre ses buts et de concrétiser ses priorités de manière plus efficace et efficiente. Les catalyseurs reflètent les valeurs de l'Union que sont l'*efficacité*, la *transparence* et la *responsabilité,* l'*ouverture,* l'*universalité* et la *neutralité*, ainsi que sa dimension humaine, orientée services et axée sur les résultats, s'appuient sur ses principaux atouts et pallient ses insuffisances, de manière qu'elle puisse aider ses membres.

But

Résultat final précis souhaité ou attendu comme conséquence, du moins en partie, d'une intervention ou d'une activité. Dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024‑2027, les buts stratégiques sont définis comme étant les buts de haut niveau de l'Union qui lui permettent d'accomplir sa mission.

Impact

L'impact suppose des changements dans la vie des individus. Ces changements peuvent concerner les connaissances, les compétences, le comportement, la santé ou les conditions de vie des enfants, des adultes, des familles ou des communautés. Il s'agit des effets positifs ou négatifs à long terme produits directement ou indirectement, intentionnellement ou non, sur des groupes de population identifiables, par une activité de développement. Ces effets peuvent être d'ordre économique, socioculturel, institutionnel, environnemental, technologique ou autre.

Apports

Ressources financières, humaines, matérielles, technologiques ou d'informations utilisées pour des interventions de développement.

Réalisations

Les réalisations désignent les changements concernant les capacités institutionnelles et comportementales pour les conditions de développement qui se produisent entre le moment où les produits sont obtenus et le moment où les buts sont atteints. Les résultats obtenus à ce niveau sont imputables, principalement, aux pouvoirs publics, même si ce point pourra parfois varier en fonction du contexte national. Dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, les réalisations sont définies comme étant les principaux résultats que l'Union souhaite obtenir au titre de ses priorités thématiques.

Plan opérationnel de l'UIT-D

Le Plan opérationnel de l'UIT-D est établi chaque année par le Bureau de développement des télécommunications (BDT), après consultation du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) conformément au Plan d'action du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) ainsi qu'au Plan stratégique et au Plan financier de l'Union. Il contient le plan détaillé des activités pour l'année à venir ainsi que des prévisions pour les trois années suivantes pour l'UIT-D. Le Conseil de l'UIT examine et approuve le plan opérationnel quadriennal glissant de l'UIT-D.

Produits

Les produits sont les changements qui interviennent dans les compétences, les aptitudes ou les capacités des individus ou des institutions, ou qui correspondent à la disponibilité de nouveaux produits et services résultant d'activités dans le cadre d'une intervention de développement *du ressort de l'organisation*. Ils sont obtenus avec les ressources disponibles et dans les délais fixés dans le Plan opérationnel de l'UIT-D.

Dans le Plan d'action de l'UIT-D, il est indiqué que les produits désignent les "produits et services" spécialisés offerts par l'UIT-D dans le cadre de son mandat, tel que défini à l'article 21 de la Constitution de l'UIT, qui comprend, entre autres, le renforcement des capacités et la diffusion des compétences spécialisées et des connaissances de l'UIT. Les produits de l'UIT-D sont définis plus en détail dans le Plan opérationnel de l'UIT-D.

Partenariats

Le BDT continuera de nouer des partenariats avec un grand nombre de parties prenantes, notamment avec d'autres institutions des Nations Unies, et les organisations régionales de télécommunication, afin de mobiliser des ressources auprès d'organismes de financement, d'institutions internationales de financement, des États Membres de l'UIT, des Membres du Secteur de l'UIT-D et des autres partenaires concernés. Dans la mise en œuvre des projets, il conviendra de tenir compte des compétences spécialisées disponibles aux niveaux local et régional.

Les informations sur les activités de partenariat, y compris les résumés des projets du BDT ainsi que des ressources générées et des ressources dépensées, continueront d'être mises à jour sur le site web du BDT. En outre, le BDT renforcera la communication auprès des membres et partenaires potentiels issus des milieux universitaires en proposant des activités, par exemple des publications scientifiques ou universitaires, en partenariat avec les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés, les établissements universitaires et d'autres parties prenantes concernées.

Offres de produits et de services

Dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, les offres de produits et de services sont définies comme étant la gamme de produits et de services de l'UIT qui sont déployés pour appuyer les travaux menés par l'Union au titre de ses priorités thématiques.

Initiatives régionales et autres projets

Les initiatives régionales ont pour objet de traiter différents domaines prioritaires des télécommunications/TIC, par le biais de partenariats et de la mobilisation de ressources, afin de mettre en œuvre des projets. Dans le cadre de chaque initiative régionale, des projets sont proposés, élaborés et mis en œuvre afin de répondre aux besoins de la région. Les produits et services qui seront élaborés dans le cadre des initiatives régionales, afin d'atteindre les objectifs et les réalisations correspondants décrits dans la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT, seront identifiés dans les descriptifs de projet pertinents.

Conformément à la double responsabilité de l'Union en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en œuvre de projets dans le cadre du système de développement des Nations Unies ou d'autres arrangements de financement, afin de faciliter et d'améliorer le développement des télécommunications/TIC, l'UIT‑D propose, organise et coordonne une assistance en matière de coopération technique dans le cadre d'initiatives et de projets régionaux.

Résultats

Les résultats sont des changements d'état ou de condition découlant d'un rapport de cause à effet. Il existe trois types de tels changements: les produits, les réalisations et les incidences, qui peuvent être amorcés par une intervention de développement. Les changements peuvent être prévus ou imprévus, positifs et/ou négatifs.

Gestion axée sur les résultats

La gestion axée sur les résultats (GAR) est une stratégie de gestion permettant à tous les acteurs qui contribuent directement ou indirectement à l'obtention d'un ensemble de résultats de s'assurer que leurs processus, produits et services concourent à l'obtention des résultats souhaités (produits, réalisations et buts ou impact de niveau plus élevé) et de mettre à profit les informations et données factuelles sur les résultats concrets pour éclairer la prise de décisions concernant la conception, le financement et l'exécution des programmes et des activités, ainsi que pour l'obligation redditionnelle et l'établissement des rapports.

Alignement sur la nouvelle stratégie de l'UIT

Le modèle retenu dans le présent Plan d'action vise à harmoniser davantage la structure générale de GAR avec le cadre prévu dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027. Ce modèle de GAR consiste à appliquer une approche davantage axée sur les clients aux priorités thématiques définies par les membres, de manière à permettre au BDT de cibler plus efficacement les produits, l'appui et les résultats selon ces axes stratégiques, afin d'atteindre les objectifs à long terme.

Ce modèle de GAR défini pour les nouvelles priorités thématiques servira de cadre pour la planification et l'évaluation futures et permettra d'adopter une structure commune pour le Plan stratégique et le Plan opérationnel. Il s'agira notamment d'intégrer davantage les statistiques et indicateurs de l'UIT et des Nations Unies, afin de renforcer l'approche basée sur des données factuelles qui est utilisée pour l'analyse des besoins des pays et la planification. Le BDT pourra ainsi gagner en souplesse pour adapter son offre dans le domaine de l'appui technique et des services en fonction de l'évolution des tendances et des besoins des membres.

Les efforts déployés par le BDT pour aligner le cadre de GAR sur la stratégie de l'UIT lui permettront également d'affiner l'agencement et l'intégration de ses produits et services, en établissant l'ordre le plus logique pour l'appui technique et les conditions de réussite en fonction des chemins associés à la théorie du changement définie pour les nouvelles priorités thématiques, afin de s'appuyer davantage sur des données factuelles pour proposer des services correspondant aux besoins.

Afin d'assurer une approche cohérente et centrée sur les programmes dans le cadre de l'exécution du mandat à tous les niveaux et par l'intermédiaire de la présence régionale de l'UIT, le cadre du BDT est conçu de manière à garantir une synchronisation totale, au niveau régional, de la gestion axée sur les résultats, des priorités thématiques, de la planification opérationnelle, de l'offre d'appui technique ordonnée et des évaluations de la performance du portefeuille. Cela permettra également aux régions de faire correspondre de manière stratégique l'appui technique du BDT en fonction de chaque initiative régionale et des tendances locales spécifiques, tout en assurant un alignement avec la vision et la mission globales définies dans le projet de Plan stratégique de l'UIT.

Résolution de la CMDT

Texte de la CMDT dans lequel figurent des dispositions relatives à l'organisation, aux méthodes de travail et aux programmes de l'UIT-D ainsi qu'aux Questions et thèmes à étudier.

Questions de l'UIT-D à l'étude

Description d'un domaine de travail à étudier, qui débouche normalement sur l'élaboration de Recommandations de l'UIT-D, nouvelles ou révisées, de lignes directrices, de manuels ou de rapports.

Les commissions d'études de l'UIT-D sont chargées d'élaborer des rapports, des lignes directrices et des recommandations sur la base des contributions que les membres soumettent pour examen à leurs membres. Les données sont recueillies grâce à des enquêtes, des contributions et des études de cas, et mises à la disposition des membres, qui peuvent les consulter facilement en utilisant les outils de gestion de contenus et de publication sur le web. Les commissions d'études examinent des Questions relatives aux télécommunications/TIC précises qui sont axées sur les tâches et sont prioritaires pour les Membres de l'UIT‑D, afin d'aider ces derniers à atteindre leurs objectifs dans le domaine du développement.

Les produits approuvés par les commissions d'études de l'UIT-D, et les documents de référence connexes, sont utilisés pour faciliter la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de projets et d'initiatives spéciales dans les États Membres. Ces activités permettent en outre d'étoffer la base des connaissances partagées par les membres. Des réunions traditionnelles, des forums électroniques et des réunions offrant la possibilité de participer à distance permettent de faire part de sujets présentant un intérêt commun, dans une atmosphère propice à un débat ouvert, à l'échange d'informations et à la soumission de contributions d'experts sur les thèmes à l'étude. Les produits qui seront élaborés dans le cadre de l'étude des Questions seront définis dans le programme de travail correspondant à chaque Question à l'étude.

Priorités thématiques

Dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, les priorités thématiques sont définies comme étant les domaines de travail sur lesquels l'Union concentre ses travaux et qui déboucheront sur des réalisations pour atteindre les buts stratégiques. Les Secteurs et le Secrétariat général travailleront de concert autour des priorités thématiques, pour obtenir des réalisations en vue d'atteindre les buts stratégiques de l'Union. L'UIT-D contribue à la mise en œuvre des priorités thématiques de l'Union.

Priorités de l'UIT-D

Les priorités de l'UIT-D sont énoncées dans le Plan d'action de Kigali pour faciliter l'exécution du mandat de l'UIT-D et pour donner des orientations au BDT pour le prochain cycle de planification concernant les objectifs que se fixe l'UIT-D, conformément à la méthode globale GAR ainsi qu'aux buts stratégiques et aux priorités thématiques de l'Union.

Indicateurs fondamentaux de performance

Les indicateurs fondamentaux de performance (IFP) associés au Plan d'action de Kigali et au Plan opérationnel de l'UIT-D permettent aux États Membres de suivre les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre des plans mentionnés ci-dessus, y compris les priorités de l'UIT-D, et leurs incidences.

# 2 Introduction

Le Plan d'action de de Kigali sert à élaborer est le plan opérationnel de l'UIT-D, qui vise à assurer le suivi des priorités identifiées par les Membres de l'UIT-D durant la CMDT et à les concrétiser. Axé sur les résultats, il guide la mise en œuvre de ces priorités, conformément à la structure du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027.

Sur la base des priorités thématiques, des offres de produits et de services et des catalyseurs définis dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, le Plan d'action de l'UIT-D aligne les travaux de l'UIT-D sur les Résolutions et Recommandations de l'UIT relevant du mandat de l'UIT-D, les initiatives régionales et les Questions à l'étude et établit un lien entre eux. Le Plan d'action précise également la contribution de l'UIT-D à la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et à la réalisation des grands Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies.

Le Plan d'action de Kigali décrit les priorités et le champ d'application des activités de l'UIT-D ainsi que les réalisations et les produits associés pour la période 2023-2027, et contient des IFP. Le Plan d'action de l'UIT-D peut être mis à jour ou modifié par le GCDT, afin de tenir compte du Plan stratégique de l'UIT, de l'évolution de l'environnement des télécommunications/TIC ou de l'évaluation des résultats qui sera effectuée chaque année.

En outre, ce Plan d'action constitue la base du Plan opérationnel annuel glissant de l'UIT-D et sert de cadre de mise en œuvre, étant donné qu'il décrit la manière de concrétiser les priorités et les objectifs de l'UIT-D tels qu'identifiés par les membres de l'UIT-D à la CMDT. Ces priorités reposent sur les compétences essentielles et les compétences spécialisées de l'UIT-D et sont étroitement liées aux priorités et objectifs identifiés dans les plans/initiatives de développement menés à plus grande échelle au titre des ODD des Nations Unies, dans le Plan stratégique de l'UIT et dans le Plan d'action du SMSI, avec lesquels elles sont harmonisées. En particulier, elles s'inscrivent toutes dans la perspective commune de parvenir au développement durable en tirant profit des possibilités offertes par les outils numériques et les TIC.

Les produits de l'UIT-D et les IFP associés sont définis plus en détail dans le Plan opérationnel de l'UIT-D, en tenant compte de l'expérience acquise dans la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires. Des IFP mesurables pour chaque réalisation du Plan d'action de Kigali seront élaborés par le GCDT pendant la nouvelle période.

Figure 1 – Structure du Plan d'action de Kigali et contribution de celui-ci
au Plan stratégique de l'UIT



# 3 Structure du Plan d'action de Kigali

Le Plan d'action de Kigali suit un cadre de GAR reposant sur les priorités thématiques identifiées en tant que principaux domaines de travail, qui appuieront la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027. La Figure 1 indique la structure du Plan d'action et sa contribution au Plan stratégique de l'UIT.

## 3.1 Priorités de l'UIT-D

Connectivité financièrement abordable

Cette priorité vise essentiellement à utiliser une connectivité moderne, disponible, sûre, accessible et financièrement abordable par le déploiement d'une infrastructure et de services de télécommunication/TIC pour réduire la fracture numérique. Elle a pour but de promouvoir le développement de l'infrastructure et des services en utilisant les services et les technologies de télécommunication/TIC existants, nouveaux ou émergents, ainsi que de nouveaux modèles économiques. Dans le cadre de ce processus, une assistance est fournie aux États Membres pour accroître et renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, ce qui est de la plus haute importance.

Transformation numérique

Cette priorité comporte les principaux éléments suivants: 1) le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC ainsi que des applications et des services pour réduire la fracture numérique et donner aux personnes et aux sociétés des moyens d'agir en faveur du développement durable; 2) aider les membres de l'UIT-D à favoriser la transformation numérique en encourageant l'esprit d'entreprise dans le secteur des TIC et en renforçant l'innovation dans l'écosystème des TIC, tout en encourageant l'autonomisation des parties prenantes locales en leur ouvrant de nouvelles perspectives dans le secteur des télécommunications/TIC. Cette question revêt une importance cruciale à un moment où les sociétés sont amenées à s'adapter aux mutations qui s'opèrent, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID‑19) et dans l'éventualité de catastrophes futures d'ampleur mondiale. À cet égard, il est nécessaire de reconnaître les besoins des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers. Pour cette priorité, il sera défini des approches nouvelles qui associeront les États membres et les autres parties prenantes de la transformation numérique, y compris les nouvelles entreprises dans les secteurs de pointe, les PME, les projets d'entreprenariat, les partenariats public-privé (PPP) ainsi que le secteur public et le secteur privé, pour appuyer l'intégration de l'innovation dans les TIC et des programmes de développement nationaux, tout en identifiant les besoins et en proposant des initiatives au niveau national.

Environnement politique et réglementaire propice

Cette priorité vise essentiellement à promouvoir la mise en place d'un environnement politique et réglementaire propice au développement durable des télécommunications/TIC, qui encourage les investissements dans les infrastructures et les TIC ainsi que l'adoption accrue des télécommunications/TIC. Elle englobe des catalyseurs essentiels sur lesquels reposent les travaux de l'UIT pour mettre en œuvre les priorités en matière de connectivité et de transformation numérique.

Mobilisation de ressources et coopération internationale

Cette priorité vise essentiellement à mobiliser et à attirer des ressources, ainsi qu'à encourager la coopération internationale sur les questions de développement des télécommunications/TIC. Elle s'appuie sur une approche transversale, consistant à mettre à disposition des ressources et à encourager la coopération internationale, en vue d'obtenir des résultats pertinents au niveau mondial. Dans cette optique, il convient d'accorder la priorité et l'attention voulue aux besoins des pays en développement, y compris les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays dont l'économie est en transition, ainsi que des populations mal desservies ou vulnérables.

Télécommunications/TIC inclusives et sûres au service du développement durable

Cette priorité vise à aider les États Membres à établir des télécommunications/TIC sûres au service du développement numérique pour tous. Les thèmes suivants peuvent être envisagés à l'appui de celle-ci: promouvoir la maîtrise des outils numériques et sensibiliser aux questions et aux bonnes pratiques de cybersécurité; renforcer la sécurité des utilisateurs en ligne et promouvoir la protection des consommateurs; aider les États membres à mettre en place des stratégies nationales de cybersécurité et des équipes d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT); promouvoir le développement des compétences numériques et les programmes de formation au numérique, y compris la formation destinée aux autorités publiques; investir dans des infrastructures sécurisées, en particulier dans les zones mal desservies.

## 3.2 Produits et services

Pour obtenir les réalisations souhaitées dans le cadre des priorités thématiques, l'UIT met à la disposition de ses membres, des institutions du système des Nations Unies et des autres parties prenantes divers produits et services. Un certain nombre de ces produits et services sont présentés, non limitativement, ci-dessous. Les produits et services peuvent être étoffés pour chaque résultat et IFP pour faire en sorte que chaque priorité soit assortie d'un cadre d'action. Le plan d'action, associé aux IFP correspondants, permettra d'assurer comme il convient le suivi et l'évaluation des priorités. Conformément au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, chaque Secteur et le Secrétariat général donneront des informations plus détaillées sur la manière dont ces produits et services seront utilisés dans le cadre de leurs plans opérationnels respectifs. Les produits et services propres à l'UIT-D sont présentés ci-dessous.

Élaboration de cadres politiques et de supports de connaissance

Les produits et services de l'UIT-D sont les suivants:

• élaboration de manuels, de rapports techniques et de documents portant sur des questions de télécommunication/TIC pour aider les membres de l'UIT dans le cadre des travaux des commissions d'études;

• fourniture d'une assistance aux États Membres pour les aider à promouvoir une connectivité accrue, à réduire la fracture numérique, à opérer une transformation numérique et à bâtir des sociétés numériques intelligentes, en élaborant et en mettant à disposition des cadres politiques et des lignes directrices relatives aux bonnes pratiques;

• bonnes pratiques recueillies auprès des États Membres, du secteur privé, des instituts de recherche et des milieux universitaires et communiquées aux États Membres; et

• produits et outils de partage des connaissances qui facilitent le dialogue inclusif et améliorent la coopération, afin d'aider les pays à créer une société plus inclusive, et aide ses membres à mieux comprendre et gérer les défis et les possibilités qui découlent de la promotion de la connectivité et de la transformation numérique.

Fourniture de données et de statistiques

Les produits et services de l'UIT-D sont les suivants:

• collecte et diffusion de données essentielles et de travaux de recherche d'envergure internationale pour suivre l'évolution de la connectivité et de la transformation numérique à l'échelle mondiale et mieux la comprendre, et fourniture d'un appui aux États Membres et aux autres parties prenantes tout au long du cycle de vie des données, allant de l'élaboration de normes et de méthodes de collecte de données à la promotion de l'utilisation des données dans le processus décisionnel;

• responsabilité de l'élaboration de normes statistiques internationales applicables aux indicateurs des télécommunications/TIC, publication de normes, de définitions et de méthodes de collecte concernant plus de 200 indicateurs, qui constituent une référence essentielle pour les statisticiens et les économistes cherchant à mesurer le développement numérique; et

• contribution active à la promotion du programme relatif aux statistiques dans le cadre du système des Nations Unies, en sa qualité d'organisme responsable de plusieurs indicateurs des ODD relatifs à la connectivité et aux compétences numériques (indicateurs relatifs aux ODD 4.4.1, 5.b.1, 9.c.1, 17.6.1 et 17.8.1).

Renforcement des capacités

Les produits et services de l'UIT-D sont les suivants:

• renforcement des capacités des professionnels du secteur des télécommunications/TIC et efforts en faveur du renforcement de la maîtrise des outils numériques et des compétences numériques des personnes, en vue de parvenir à une société dans laquelle toutes les personnes s'appuient sur leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine des technologies numériques pour améliorer leurs conditions de vie; et

• promotion, en particulier dans le cadre de partenariats, du développement, de l'expansion et de l'utilisation des réseaux, des services et des applications de télécommunication/TIC, en particulier dans les pays en développement, compte tenu des activités des autres organismes compétents, en renforçant encore les capacités;

• instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC:

– renforcement de la capacité des États Membres d'échanger efficacement des informations, de trouver des solutions et de lutter contre les menaces en matière de cybersécurité ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des capacités au niveau national, y compris par le biais du renforcement des capacités, en encourageant la coopération aux niveaux national, régional et international dans le domaine de la cybersécurité;

– renforcement de la capacité des membres de l'UIT de fournir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC sûrs et résilients.

Fourniture d'une assistance technique

Les produits et services de l'UIT-D sont les suivants:

• fourniture d'une assistance technique aux États Membres, en particulier aux pays en développement, y compris les PMA, les PEID, les PDSL et les pays dont l'économie est en transition, ainsi qu'aux organisations régionales de télécommunication, dans le domaine des télécommunications;

• projets et solutions sur mesure adaptés aux besoins des multiples parties prenantes, sur la base des compétences techniques reconnues depuis longtemps dans le domaine des télécommunications/TIC et sur une vaste expérience dans la conception, la gestion, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de projets, l'accent étant mis sur la GAR, possibilités de PPP et un cadre sûr pour répondre aux besoins en matière de développement grâce à l'utilisation des télécommunications/TIC; et

• fourniture d'une assistance pour la mise en œuvre des décisions des conférences mondiales et régionales et d'un appui dans le cadre des activités de coordination du spectre menées entre les membres de l'UIT, et des outils logiciels pour aider les administrations des pays en développement à prendre leurs responsabilités plus efficacement en matière de gestion du spectre.

Plates-formes de dialogue

Les produits et services de l'UIT-D sont les suivants:

• rassemblement d'un large éventail de parties prenantes dans un cadre fédérateur dans le domaine des télécommunications/TIC, en vue d'échanger des données d'expérience et des connaissances, de collaborer et d'identifier les moyens permettant à tout un chacun, partout dans le monde, de tirer parti de la connectivité et de l'utiliser dans des conditions financièrement abordables, sûres, sécurisées et de confiance; et

• promotion de la coopération internationale et des partenariats pour favoriser l'essor des télécommunications/TIC, notamment avec les organisations de télécommunication régionales et les institutions de financement du développement mondiales et régionales.

## 3.3 Catalyseurs

L'UIT-D mettra en œuvre le Plan d'action par le biais des catalyseurs définis dans le Plan d'action de Kigali. À toutes fins utiles, les définitions de ces catalyseurs sont fournies dans le présent paragraphe. Les catalyseurs sont des méthodes de travail de l'UIT qui permettent à l'Union d'atteindre ses objectifs et de mettre en œuvre ses priorités de manière plus efficiente et efficace. Ils reflètent les valeurs de l'Union que sont l'efficacité, la transparence et la responsabilité, l'ouverture, l'universalité et la neutralité, ainsi que sa dimension humaine, orientée services et axée sur les résultats, s'appuient sur ses principaux atouts et pallient ses insuffisances, de manière qu'elle puisse aider ses membres.

Travaux reposant sur les contributions des membres

L'UIT continuera d'œuvrer en tant qu'organisation reposant sur les contributions de ses membres, afin de tenir dûment compte des besoins de ses différents membres et d'y répondre efficacement. L'UIT prend en considération les besoins de tous les pays, en particulier ceux des pays en développement, des PMA, des PEID, des PDSL et des pays dont l'économie est en transition, ainsi que des populations mal desservies et vulnérables, auxquels il convient d'accorder la priorité et l'attention voulue. De plus, l'UIT s'emploiera à intensifier sa coopération avec les représentants du secteur des télécommunications/TIC et d'autres secteurs, afin de mettre en avant l'intérêt que présente l'Union dans le cadre de la réalisation des buts stratégiques.

Présence régionale

La présence régionale, considérée comme un prolongement de l'UIT dans son ensemble, joue un rôle crucial pour donner effet à la mission de l'UIT, renforcer la compréhension par l'Union des réalités locales et pouvoir répondre aux besoins des pays de manière efficace. La présence régionale permettra de renforcer la planification stratégique au niveau de chaque bureau régional/de zone, et de mettre en œuvre des programmes et des initiatives conformes aux buts stratégiques et aux priorités thématiques de l'Union et basés sur ceux-ci. En appliquant les objectifs mondiaux et en clarifiant les priorités des programmes au niveau régional, l'UIT s'efforcera aussi d'améliorer son efficacité et son impact d'ensemble à l'échelle mondiale. La présence régionale renforcera le positionnement de l'UIT en tant qu'entité structurante ou décisionnelle et la coopération dans le système des Nations Unies, ce qui permettra de créer davantage de possibilités à l'échelle régionale et donc de toucher davantage de pays, et de définir des priorités plus claires et plus concrètes pour la collaboration au niveau des pays. Des efforts seront également déployés pour renforcer les capacités au niveau régional, afin de s'assurer que les bureaux régionaux et les bureaux de zone sont en mesure de mettre en œuvre les programmes et les engagements déterminés en fonction des buts stratégiques et des priorités thématiques de l'Union.

Diversité et inclusion

L'UIT demeure résolue à intégrer les pratiques de diversité et d'inclusion dans ses travaux, afin d'assurer l'égalité. Dans cette optique, l'UIT œuvrera en faveur de la réduction de la fracture numérique et de la mise en place d'une société numérique inclusive, en faisant en sorte que tout un chacun, dans tous les pays du monde, puisse avoir accès à des télécommunications/TIC financièrement abordables et les utiliser, y compris les femmes et les jeunes filles, les jeunes, les populations autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers.

Engagement en faveur de la durabilité environnementale

L'UIT est consciente que les télécommunications/TIC présentent des risques, s'accompagnent de défis et offrent des possibilités sur le plan environnemental. L'UIT est résolue à contribuer à l'utilisation des télécommunications/TIC au service de la surveillance des changements climatiques, de l'atténuation des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ces effets, à offrir des solutions numériques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de carbone, et à protéger la santé humaine et l'environnement vis-à-vis des déchets d'équipements électriques et électroniques. L'UIT intégrera une dimension environnementale dans ses travaux pour promouvoir une transformation numérique durable, tout en continuant en parallèle de lutter contre les changements climatiques en son sein et d'intégrer systématiquement les considérations relatives à la durabilité environnementale dans ses activités, conformément à la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies pour 2020-2030.

Partenariats et coopération internationale

Pour accroître la collaboration à l'échelle mondiale afin de réaliser sa mission, l'UIT continue de renforcer les partenariats entre ses membres et les autres parties prenantes. De cette façon, l'UIT peut tirer parti de la diversité de ses membres et du pouvoir mobilisateur du multilatéralisme pour favoriser la coopération entre les gouvernements et les régulateurs, le secteur privé et les milieux universitaires. L'UIT reconnaît également qu'il est important de nouer des partenariats stratégiques avec les institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations, y compris les organismes de normalisation, pour renforcer la coopération en vue de relever les défis auxquels fait face le secteur des télécommunications/TIC et mettre en œuvre les grandes orientations du SMSI et atteindre les ODD à l'horizon 2030.

Mobilisation de ressources

L'intensification des activités de mobilisation de ressources et l'augmentation des financements sont indispensables pour atteindre les objectifs de l'Union et renforcer l'appui de l'UIT aux membres. Par conséquent, l'UIT reconnaît qu'il est nécessaire de recenser les moyens les plus efficaces pour mobiliser des ressources extrabudgétaires, renforcer ses capacités de mobilisation de ressources et améliorer sa stratégie actuelle de levée de fonds, tout en exploitant les contributions des partenaires pour compléter ces activités.

Excellence en matière de ressources humaines et innovation organisationnelle

Renforcer l'efficience et l'efficacité des opérations permet à l'UIT de faire face aux mutations qui s'opèrent dans le secteur des télécommunications/TIC et à l'évolution des besoins des membres. Par conséquent, l'UIT a pour ambition d'améliorer les processus internes et d'accélérer la prise de décisions en remédiant aux inefficacités sur le plan opérationnel et aux doubles emplois, en tenant compte des valeurs de transparence et de responsabilité. L'UIT reconnaît également qu'il est nécessaire d'améliorer l'efficacité des opérations en renforçant les synergies transversales, en encourageant l'innovation interne, en fournissant des indications cohérentes sur le domaine d'action de l'organisation et en élaborant une approche de gestion de la performance et des talents plus solide. Pour ce faire, l'organisation mettra en œuvre un plan de transformation de la culture et des compétences reposant sur quatre volets principaux: planification stratégique, transformation numérique, innovation et gestion des ressources humaines.

## 3.4 Liens

Le Plan d'action est organisé autour des priorités de l'UIT-D et donne des informations sur les éléments ci-après et les liens entre les offres de produits et de services, catalyseurs, principaux produits, résultats attendus et IFP correspondants.

La Figure 2 indique, sous forme de graphique, les éléments d'accompagnement:

– des ODD;

– du Plan stratégique de l'UIT et des buts/cibles qui y sont définis;

– des grandes orientations du SMSI;

– des Résolutions et Recommandations de la CMDT et des Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires;

– des initiatives régionales;

– des Questions à l'étude.

Figure 2 – Liens entre les priorités de l'UIT-D, les principales offres de produits
et de services et les principaux catalyseurs et les Résolutions de l'UIT,
les grandes orientations du SMSI et les ODD



#

# 4 Mise en œuvre des priorités de l'UIT-D et leurs résultats

Pour obtenir les résultats souhaités, la mise en œuvre de chaque priorité sera associée aux IFP pertinents.

## 4.1 Connectivité financièrement abordable

1) Amélioration de la connectivité large bande dans les pays en développement, y compris les PMA, les PEID et les PDSL, les pays dont l'économie est en transition et les pays ayant des besoins particuliers.

2) Amélioration de l'infrastructure et des services de télécommunication/TIC, en particulier la couverture large bande.

3) Amélioration de l'accès aux services numériques pour les personnes vivant dans les zones urbaines, rurales et isolées et pour les communautés mal desservies.

4) Renforcement du commerce électronique pour les membres de l'UIT pour atteindre les ODD.

5) Renforcement de la collaboration et de la coopération entre les bureaux régionaux et avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, les organisations de télécommunication régionales et les organismes de financement et de développement pour atteindre les objectifs du Programme Connect 2030 se rapportant aux technologies de l'information et de la communication au niveau mondial, y compris le large bande, au service du développement durable.

6) Amélioration de la connectivité large bande dans les pays en développement, les PMA, les PEID et les PDSL, les pays dont l'économie est en transition et les pays ayant des besoins particuliers, afin de créer une demande accrue et de répondre à cette demande en matière d'adoption du large bande et de compétences numériques.

7) Renforcement de la capacité des États Membres d'utiliser les télécommunications/TIC pour l'atténuation et la gestion des risques de catastrophes, pour garantir la disponibilité des télécommunications d'urgence et appuyer la coopération dans ce domaine.

## 4.2 Transformation numérique

1) Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'accélérer la transformation numérique et le développement économique et social durable en mettant à profit et en utilisant les télécommunications/TIC et les services nouveaux et émergents.

2) Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC et la généralisation du numérique dans leurs programmes nationaux de développement et d'élaborer des stratégies visant à promouvoir les initiatives en matière d'innovation, y compris dans le cadre de partenariats publics, privés ou public-privé.

3) Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT dans le domaine des télécommunications/TIC pour favoriser la transformation numérique.

## 4.3 Environnement politique et réglementaire propice

1) Renforcement de la capacité des États Membres d'améliorer leurs cadres politiques, juridiques et réglementaires en matière de télécommunication/TIC propices au développement durable et à la transformation numérique.

2) Renforcement de la capacité des États Membres de produire et de recueillir des statistiques de qualité et comparables au niveau international, qui tiennent compte de l'évolution et des tendances dans le secteur des télécommunications/TIC rendues possibles grâce aux technologies et aux services nouveaux et émergents, à partir de normes et de méthodologies convenues.

3) Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT, dans le domaine des télécommunications/TIC, à exploiter pleinement le potentiel de l'économie et de la société numériques.

## 4.4 Mobilisation de ressources et coopération internationale

1) Renforcement de la coopération et de la coordination avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, d'autres organisations internationales, les organisations régionales de télécommunication et les institutions régionales et mondiales de développement, pour la mise en œuvre des priorités de l'UIT-D.

2) Renforcement de la stratégie de mobilisation de ressources et du cadre opérationnel pour nouer des partenariats avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, d'autres organisations internationales, des organisations internationales et régionales de télécommunication et des organismes de financement et de développement régionaux ou mondiaux, afin d'exécuter le Plan d'action de Kigali, y compris les priorités de l'UIT-D visant à mettre en œuvre les ODD à l'horizon 2030 qui ont trait aux questions de développement des télécommunications/TIC, ainsi que les résultats du SMSI.

## 4.5 Télécommunications/TIC inclusives et sûres au service du développement durable

1) Renforcement de la maîtrise des outils numériques et des actions de sensibilisation du public aux questions de cybersécurité.

2) Renforcement de la protection des consommateurs dans les États Membres.

3) Amélioration de l'accès aux programmes de formation aux compétences numériques pour tous.

4) Fourniture aux États Membres d'une aide à l'élaboration de stratégies nationales relatives à la cybersécurité et à la création d'équipes CIRT.

5) Renforcement des moyens dont les professionnels du secteur des télécommunications/TIC disposent pour contribuer à l'économie numérique et renforcement des compétences numériques.

6) Développement de services en ligne sécurisés, notamment les services de protection en ligne des enfants, et mobilisation de ressources en faveur des groupes marginalisés et des personnes ayant des besoins particuliers.

7) Mobilisation d'investissements dans le domaine des infrastructures de télécommunication/TIC sûres et résilientes, en particulier dans les zones mal desservies.

8) Utilisation des partenariats de choix de l'UIT pour fournir des ressources et un appui suffisants aux activités de renforcement des capacités et de cybersécurité.

## 4.6 Résultats souhaités concernant les catalyseurs

### 4.6.1 Réalisations liées aux contributions des membres

1) Renforcement de la mise en œuvre des Résolutions de la CMDT.

2) Renforcement de l'échange de connaissances, de la recherche-développement, du dialogue et des partenariats entre les membres de l'UIT concernant les questions de télécommunication/TIC.

### 4.6.2 Réalisations concernant la présence régionale

1) Renforcement de la présence de fonctionnaires possédant des compétences spécialisées et de leur autonomisation à tous les niveaux de la présence régionale (bureaux régionaux et bureaux de zone).

2) Renforcement de la double responsabilité de l'UIT en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en œuvre de projets.

3) Renforcement de l'échange de connaissances, de la recherche-développement, du dialogue et des partenariats entre les membres de l'UIT sur l'utilisation des télécommunications/TIC pour favoriser le développement durable et la transformation numérique de la société.

4) Renforcement de la présence régionale pour atteindre les objectifs de l'UIT-D et obtenir les réalisations et produits attendus, grâce à la participation et à la collaboration des Secteurs des radiocommunications (UIT-R) et de la normalisation des télécommunications (UIT-T) et à l'intégration de l'approche "Une UIT unie dans l'action" et de la GAR.

5) Renforcement de la collaboration et de la coopération entre les bureaux régionaux et avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, les organisations de télécommunication régionales ainsi que les organismes de financement et de développement pour atteindre les ODD à l'horizon 2030 se rapportant aux questions de développement de l'économie numérique.

### 4.6.3 Réalisations concernant la diversité et l'inclusion

1) Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques en faveur de l'inclusion et de l'équité numériques, en particulier pour l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, des personnes handicapées, des personnes ayant des besoins particuliers ainsi que des ménages à faible revenu.

### 4.6.4 Réalisations concernant l'engagement en faveur de la durabilité environnementale

1) Renforcement de la capacité des membres de l'UIT de concevoir des stratégies et des solutions de télécommunication/TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets ainsi qu'à l'utilisation d'énergies vertes/renouvelables.

### 4.6.5 Réalisations concernant les partenariats et la coopération internationale

1) Renforcement de la planification conjointe, de la collaboration et de la coopération à l'échelle des Nations Unies, ainsi qu'avec les organismes de financement et de développement aux niveaux international et régional, en vue d'atteindre les ODD à l'horizon 2030 se rapportant aux questions de développement des télécommunications/TIC.

### 4.6.6 Réalisations concernant la mobilisation des ressources

1) Renforcement de la stratégie de mobilisation de ressources grâce à la coopération avec les organismes de financement et de développement aux niveaux international et régional.

### 4.6.7 Réalisations concernant l'excellence de l'innovation en matière de ressources humaines et d'organisation

1) Renforcement de la double responsabilité de l'UIT en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en œuvre de projets.

2) Renforcement de la coopération et de la coordination entre les trois Secteurs, l'accent étant mis sur la présence régionale, à l'appui de l'intégration du concept "Une UIT unie dans l'action".

3) Renforcement de la fonction d'agent d'exécution de projets de l'UIT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_